République Française
Département des Pyrénées-Orientales

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-2026[illegible]-2026-68-DE
Date de télétransmission : [illegible]/2026
Date de réception préfecture : [illegible]/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :
17/06/2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

Étaient présents :, Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoints,** Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PEREZ Laure, LISCIO Olivier, CARDON Didier, LABARTHE Agnès, FRANCH Tristan, BOUSCAIL Anne-Marie, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, LOPEZ Raphaël, BOUSSELET Angélique, PAGÈS Caroline, Xavier BERAGUAS **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : PULI Emmanuelle (pouvoir à Alain FABRESSE), et MARGALET Alain (pouvoir à PAGÈS Caroline)

Absents excusés : CROUILLES Gaborit Emilie

MONTANOLA Galdric a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/68 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour intégrer des écritures d'ordre en lien avec l'inventaire.
Enfin, il s'agira d'augmenter les dépenses de l'opération écoles pour pouvoir réaliser quelques travaux supplémentaires.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2318-041 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	850 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-041 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	850 000,00 €
D-21312-933 : Bâtiments scolaires	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 933 : Ecoles	**0,00 €**	**50 000,00 €**	**0,00 €**	**0.00€**
TOTAL INVESTISSEMENT		**900 000,00 €**		**850 000,00 €**
TOTAL GENERAL	**900 000,00 €**		**850 000,00 €**	

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-2026[illegible]-2026-68-DE
Date de télétransmission : [illegible]/[illegible]/2026
Date de réception préfecture : [illegible]/[illegible]/2026

Compte tenu du suréquilibre du budget principal, voté par délibération du 19 février 2026, cette DM entraine les nouveaux suréquilibres suivants :

- **Fonctionnement : 2 876 561,77 €**
- **Investissement : 137 810,00 €**
- **Total : 3 014 371,77 €**

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE la DM n°1 détaillée ci-dessus.
DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 24 septembre 2026

MAIRIE D'ILLE-SUR-TÊT ★ PYRÉNÉES-ORIENTALES ★

Le Maire,

Alain FABRESSE